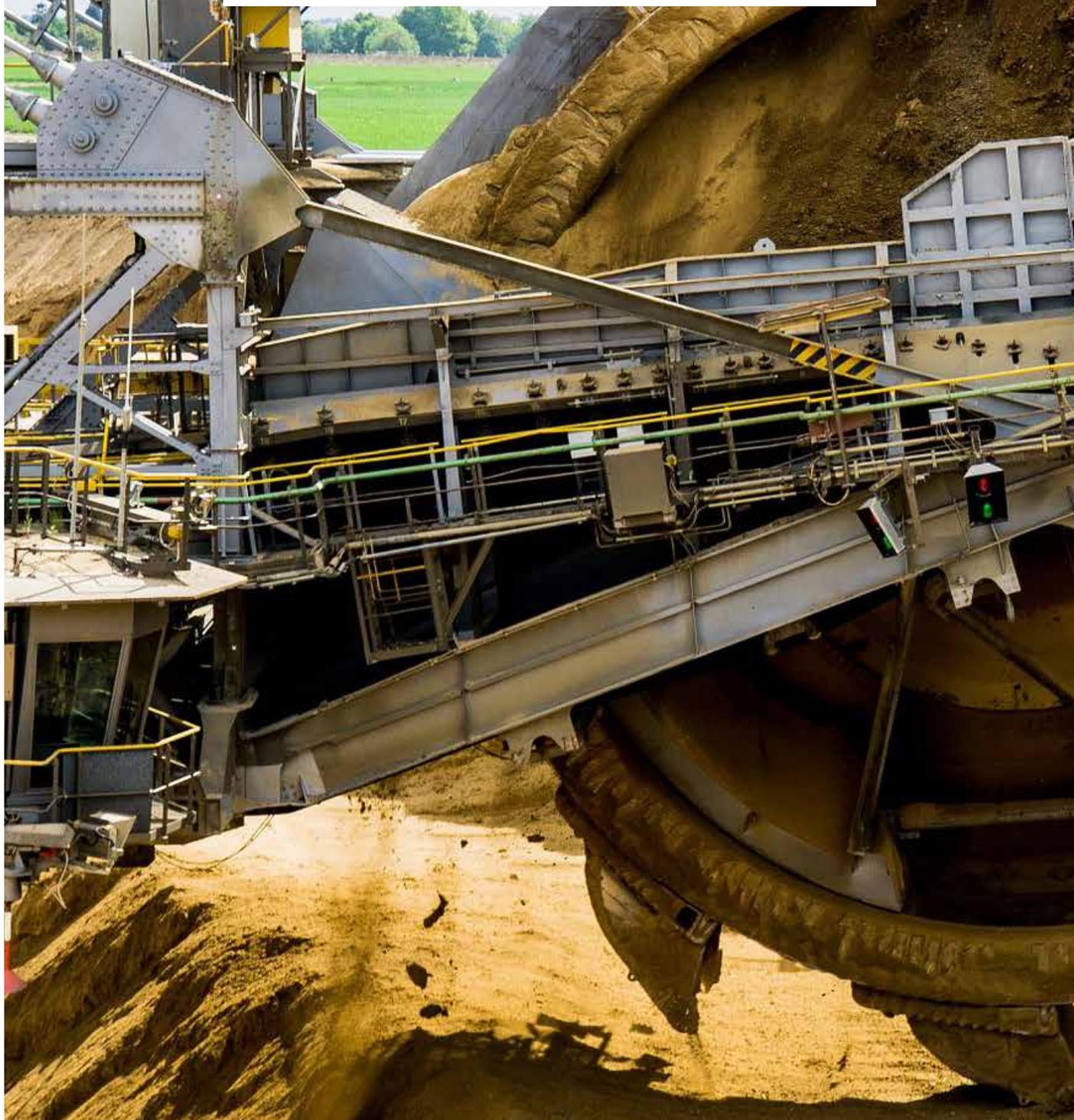
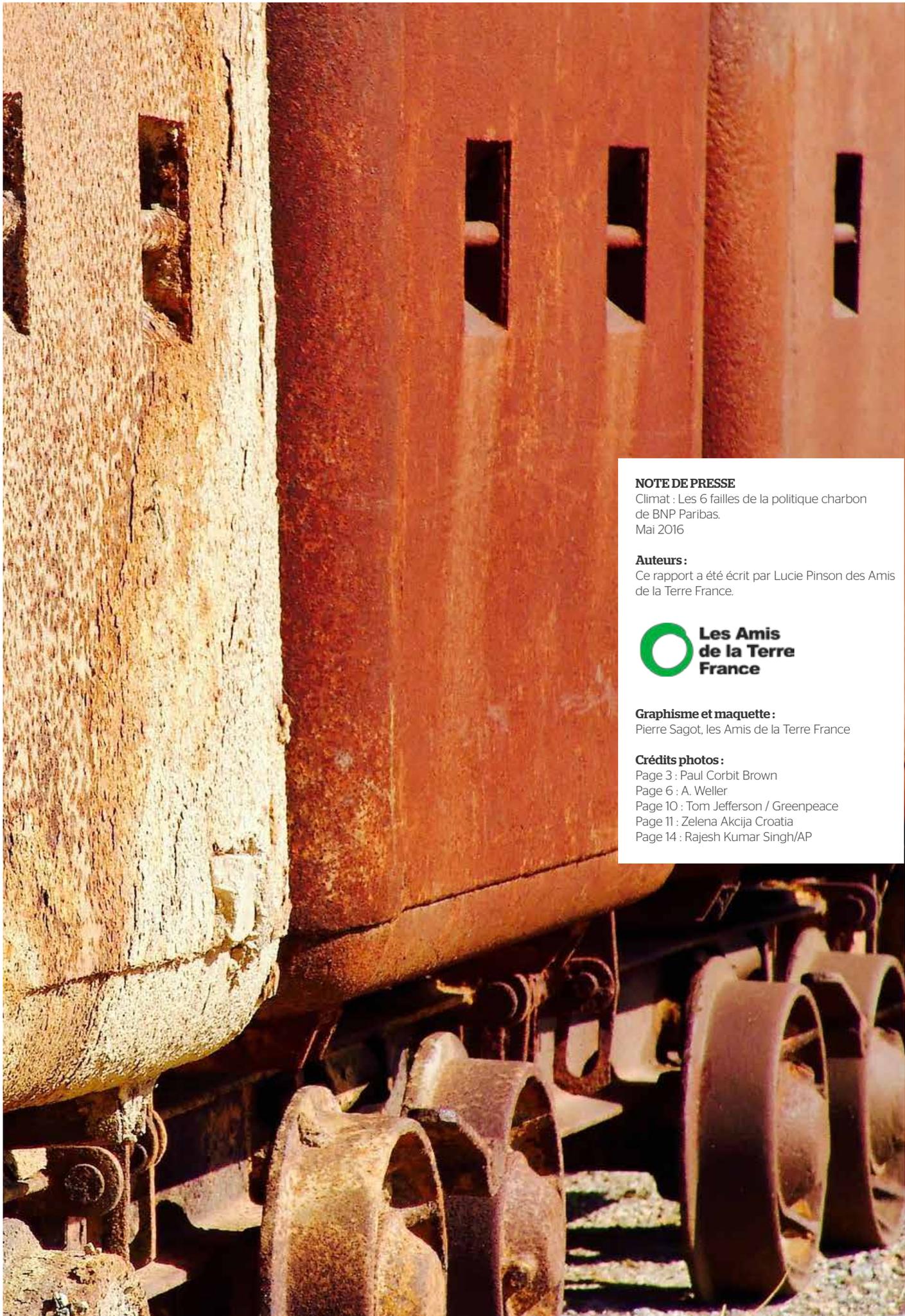


NOTE de presse

CLIMAT: LES 6 FAILLES DE LA POLITIQUE CHARBON DE BNP PARIBAS

MAI 2016





NOTE DE PRESSE

Climat : Les 6 failles de la politique charbon
de BNP Paribas.
Mai 2016

Auteurs :

Ce rapport a été écrit par Lucie Pinson des Amis
de la Terre France.



Graphisme et maquette :

Pierre Sagot, les Amis de la Terre France

Crédits photos :

Page 3 : Paul Corbit Brown

Page 6 : A. Weller

Page 10 : Tom Jefferson / Greenpeace

Page 11 : Zelena Akcija Croatia

Page 14 : Rajesh Kumar Singh/AP



BNP PARIBAS,

Ex sponsor de la COP21, annonçait le 16 novembre 2015

« S'engager plus avant dans le financement de la transition énergétique » pour répondre à l'impératif « d'infléchir la courbe des émissions de CO2 avant 2020 pour juguler le réchauffement climatique afin de le mener sous la barre des 2 degrés Celsius »¹

Au sommet de Paris, il a été reconnu que les efforts de réduction des émissions de CO2 devraient permettre de limiter le réchauffement de la planète bien en-dessous du seuil de 2°C et de tendre vers 1,5°C. BNP Paribas devrait dès à présent intégrer ce nouvel objectif dans ses engagements climat.

Les Amis de la Terre France ont salué les mesures annoncées par BNP Paribas de réduction de ses financements au secteur du charbon. Cependant, ces premières annonces sont vite apparues insuffisantes au regard de l'urgence climatique.

Avec près de 15 milliards de dollars de financements au secteur du charbon entre 2009 et 2014 - 9,2 milliards à la production d'électricité et 5,6 milliards aux mines - BNP Paribas est la 4^{ème} banque internationale à financer le plus le secteur du charbon².

Or, la banque peut toujours financer de nouveaux projets de centrales à charbon. Et surtout, l'incertitude demeure concernant ses soutiens aux entreprises actives dans l'extraction de charbon et la production d'électricité à partir de charbon.

Les politiques révisées de BNP Paribas contiennent des failles évidentes présentées ci-dessous. Mais elles intègrent des critères jusque-là ignorés des banques dans leur contrôle des impacts de leurs financements, et notamment l'obligation pour certaines entreprises d'adopter une stratégie de diversification³.

Sans objectifs datés et précis, comme par exemple une sortie du

secteur du charbon d'ici 2020, cette obligation risque de n'être qu'un écran de fumée non à même de garantir la transformation des entreprises du secteur énergétique en vue d'un alignement de leurs activités avec un scénario 1,5°C. Sans transparence sur le processus de suivi qui sera effectué par BNP Paribas de l'évolution de ses clients, il sera aussi impossible pour la société civile de certifier les efforts de la banque et de contrôler le respect de ses engagements.

Le principal enjeu est aujourd'hui que BNP Paribas précise l'application qu'elle fera de ce critère. Alors que ses politiques n'imposent cet objectif de diversification qu'aux entreprises les plus exposées au charbon en pourcentage de leurs activités, BNP Paribas déclare dans une lettre aux Amis de la Terre France datée du 18 mai 2016 qu'elle financera « *uniquement les entreprises minières ou productrices d'électricité qui s'engagent à diminuer la part de charbon dans leur production* »⁴. Si cela est exact, la banque doit immédiatement réviser ses politiques dans ce sens.

Aujourd'hui, plus de 600 entreprises prévoient la construction de près de 2440 nouveaux projets de centrales. Si l'objectif de BNP Paribas est de pousser les entreprises à se diversifier en vue d'une sortie du secteur du charbon, ou du moins, d'une diminution en absolue de leurs activités charbon, la banque ne peut pas financer ses 600 entreprises ou toute autre société qui développerait de nouveaux projets charbon. Nous l'appelons à réviser ses politiques charbon afin de clarifier l'application qui en sera faite, et de se doter de nouveaux critères indispensables pour pallier leurs failles actuelles.

1 « BNP Paribas va consacrer 15Mds € au financement des énergies renouvelables et renforcer son dispositif de gestion du risque carbone », BNP Paribas, 19 novembre 2015.

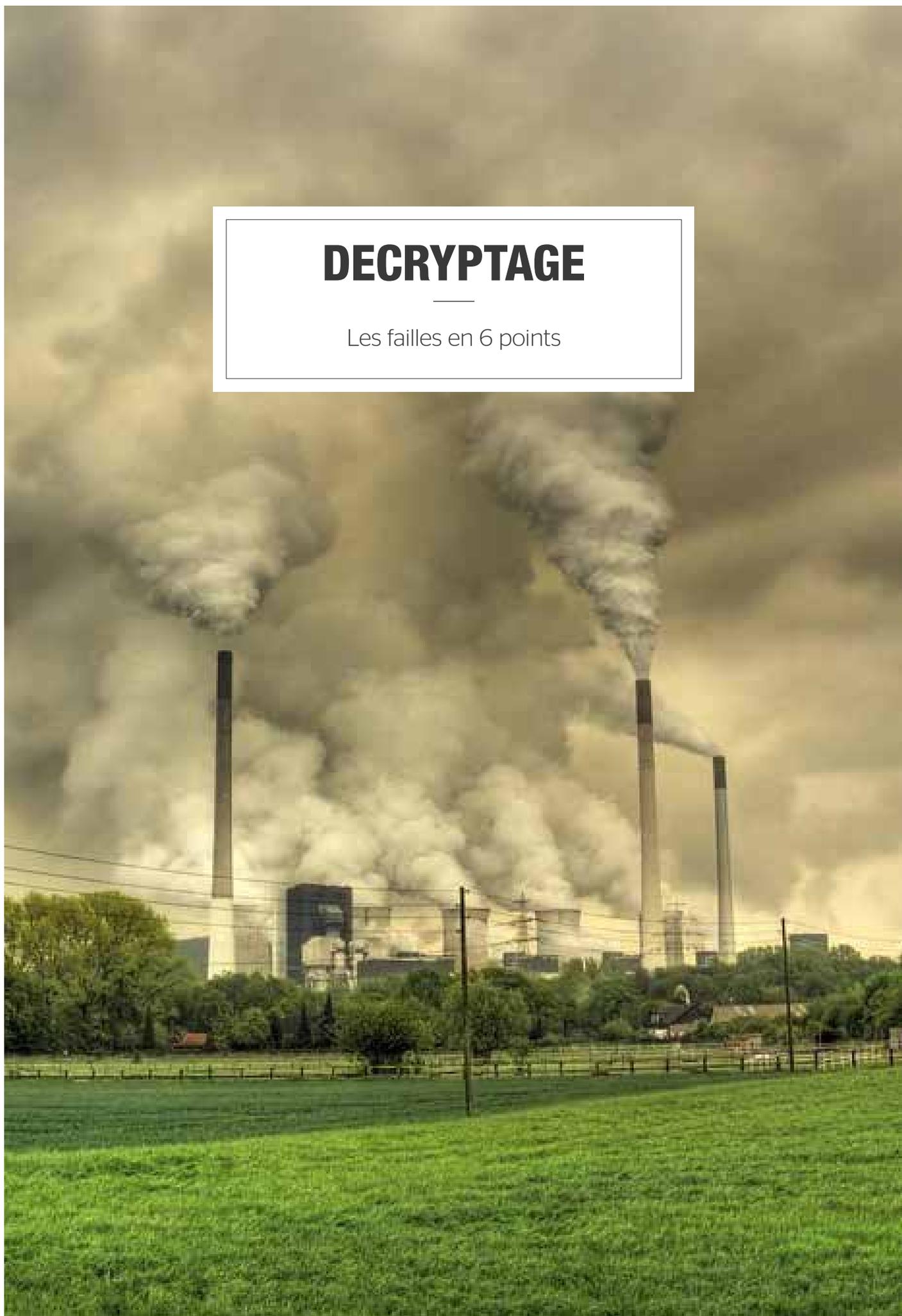
2 *The Coal Test, where banks stand on climate at COP21*, BankTrack, urgewald, Rainforest Action, les Amis de la Terre France, décembre 2015.

3 Politiques sectorielles de BNP Paribas sur l'Industrie minière et sur la Production d'énergie à partir de charbon.

4 Lettre de BNP Paribas aux Amis de la Terre France, 18 mai 2016.

DECRYPTAGE

Les failles en 6 points



1. En n'excluant que les pays à hauts revenus et les centrales non ultra-supercritiques de ses financements de projet, BNP Paribas se garde la possibilité de financer de nouvelles centrales dans 93% du marché du charbon. Pourtant, les centrales à charbon existantes sont déjà trop nombreuses pour atteindre un objectif de 2°C et même la construction de centrales de haute technologie en remplacement de celles plus polluantes n'est pas une option envisageable dans un scénario 2°C.

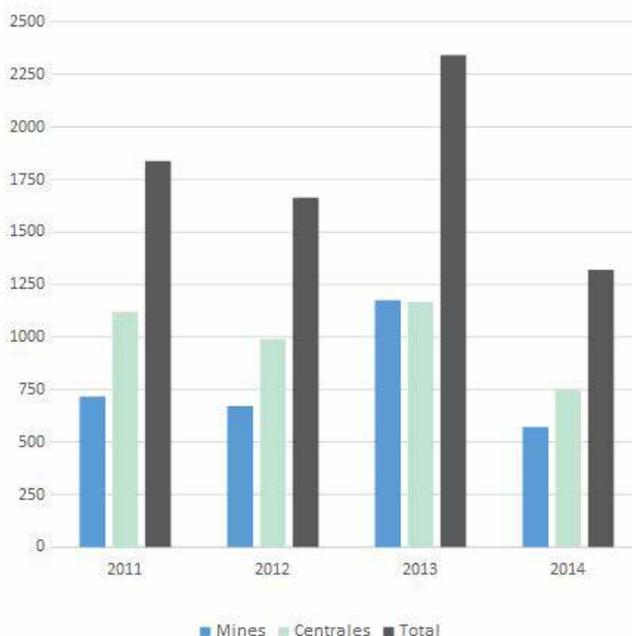
2. Exclusivement sur l'industrie minière et la production d'électricité à partir de charbon, les politiques de BNP Paribas ignorent de nombreux acteurs de la chaîne de valorisation du charbon. Qu'elles le commercent et le transportent, fabriquent de l'équipement pour le secteur, ou encore construisent les infrastructures de transport et de distribution, certaines entreprises peuvent ralentir ou entraver la sortie du charbon et BNP Paribas doit donc les prendre en compte.

3. BNP Paribas demande désormais à certains de ses clients d'adopter une stratégie de diversification. Mais ce critère souffre en l'état de trop d'exceptions et manque cruellement d'un objectif explicite de sortie du charbon dans un délai défini et compatible avec un scénario climatique +1,5°C. Il ne peut également pas se supplanter à des critères d'exclusion visant à couper les financements aux entreprises incapables de sortir rapidement du charbon.

4. Toutes les entreprises pour qui « l'électricité produite à base de charbon représente [moins de] 30 % de la capacité totale de production d'électricité installée » pourront non seulement toujours bénéficier des financements de BNP Paribas, mais seront même exemptes de l'obligation d'adoption d'une stratégie de diversification. Il peut pourtant s'agir d'acteurs très émetteurs, comme EDF et ENGIE dont les émissions en CO2 de leurs centrales étaient en 2015 estimées à 151 millions de tonnes par an.

5. BNP Paribas n'adresse pas les enjeux liés à la sortie du secteur du charbon : faut-il vendre ou fermer les actifs ? En cas de fermeture, quid de la reconversion des travailleurs, de l'indemnisation des populations impactées et de la restauration des lieux ? Avec un tel manquement, c'est sans surprise que nous découvrons BNP Paribas en train d'aider ENGIE à vendre sa centrale de Polaniec en Pologne, au risque que celle-ci émette plus longtemps que prévu.

6. Concernant l'industrie minière, seules les entreprises spécialisées dans l'extraction de charbon thermique sont couvertes par la politique révisée de BNP Paribas, sans pour autant être automatiquement exclues des soutiens de la banque. La banque n'a donc adopté aucune mesure visant à contrôler ses financements aux multinationales comme Glencore ou Anglo American. Pourtant, ces entreprises comptent parmi les plus gros producteurs de charbon bien que celui-ci ne représente qu'une faible part de leurs activités.



Prêts et émissions d'actions et d'obligations de BNP Paribas aux entreprises charbon sélectionnées, de 2011 à 2014 (en millions de dollars)

FAILLE 1

FINANCER DE NOUVELLES CENTRALES EST TOUJOURS POSSIBLE



BNP Paribas pourra toujours financer de nouvelles centrales à charbon dans les pays représentant plus de 93% du marché du charbon. Une position indéfendable pour la banque qui dit vouloir aligner ses financements avec un scénario 2°C. Les centrales à charbon existantes sont déjà trop nombreuses pour atteindre cet objectif et même la construction de centrales de haute technologie en remplacement de celles plus polluantes n'est pas une option envisageable. L'exclusion par BNP Paribas des pays à hauts revenus et des centrales autres qu'ultra-supercritiques ne répond en rien à l'urgence climatique. BNP Paribas doit suivre l'exemple de Natixis et s'engager à ne plus financer de nouveaux projets de centrales partout dans le monde.



Comme Crédit Agricole, Natixis et Société Générale, BNP Paribas a annoncé en novembre 2015 qu'elle ne financera plus de projets de mines de charbon thermique. En revanche, alors qu'on ne compte plus les rapports démontrant que la construction de nouvelles centrales à charbon est incompatible avec l'objectif de limiter la hausse de la température du globe à 2°C au-dessus des niveaux pré-industriels, BNP Paribas ne s'est engagée à ne plus en financer que dans les pays à hauts revenus tels que définis dans la classification pays de la Banque mondiale. D'après la base de données Global Coal Plant Tracker, seuls 6,5% des projets de centrales prévus depuis le 1er janvier 2010 se situent dans ces pays⁵. **Autrement dit, BNP Paribas peut toujours financer de nouveaux projets de centrales dans plus de 93% du marché du charbon.**

Certes, les centrales ayant une capacité unitaire supérieure à 350MW ne pourront désormais bénéficier du soutien de la banque qu'à condition d'utiliser une technologie ultra-supercritique. Mais cette amélioration, toute relative par rapport à l'ancienne politique de la banque et à la politique actuelle du Crédit Agricole qui n'exige que l'utilisation d'une technologie supercritique pour les turbines supérieures à 300 MW, demeure cosmétique d'un point de vue climatique.

déclaration dans ce sens de scientifiques et d'experts réputés sur les questions climatiques et énergétiques en 2013⁶, un rapport de l'OCDE publié en 2015 **stipulait que même les centrales les plus avancées et les plus coûteuses ne sont pas compatibles avec un objectif de 2°C**, à moins qu'elles ne soient équipées d'un dispositif opérationnel de captage et de stockage du CO₂⁷.

Et en réponse à un argument souvent déployé par les entreprises actives dans le secteur du charbon et par certains financeurs, Ecofys a démontré dans un rapport publié en avril 2016 que **le budget carbone au niveau mondial et le temps imparti pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ne nous permettent pas de construire de nouvelles centrales de très haute efficacité et à faibles émissions en remplacement de centrales plus vieilles et plus polluantes**.⁸ **Même sans construire une seule nouvelle centrale charbon au monde, celles existantes sont trop nombreuses pour atteindre un objectif de 2°C.**

Un récent rapport de chercheurs d'Oxford, publié dans le journal Applied Energy confirme que **seules des infrastructures énergétiques non carbonées peuvent être construites après 2017, pour avoir 50% de chances de respecter l'objectif de 2°C**⁹.

1,5°C : TOUTE NOUVELLE CENTRALE EST DE TROP

Une technologie ultra-supercritique ne fait gagner que 5 à 10 points de pourcentage d'efficacité énergétique totale par rapport à des technologies supercritiques et sous-critiques. Et on ne compte plus les rapports démontrant que la construction de nouvelles centrales à charbon n'est pas compatible avec un objectif de 2°C. Après une première

Et d'après les scientifiques, c'est une sortie complète des énergies fossiles d'ici 2025-2030 qu'il faut en réalité viser pour atteindre l'objectif de 1,5°C de réchauffement maximum¹⁰.

L'arrêt des financements de nouveaux projets charbon ne représente donc déjà qu'une partie infime des efforts à fournir. BNP Paribas doit sans plus tarder s'aligner sur Natixis et ING en annonçant l'arrêt de tous ses soutiens, sans exception, à de nouveaux projets de centrales à charbon.

5 Nomenclature de la banque mondiale : Global Coal Plant Tracker.

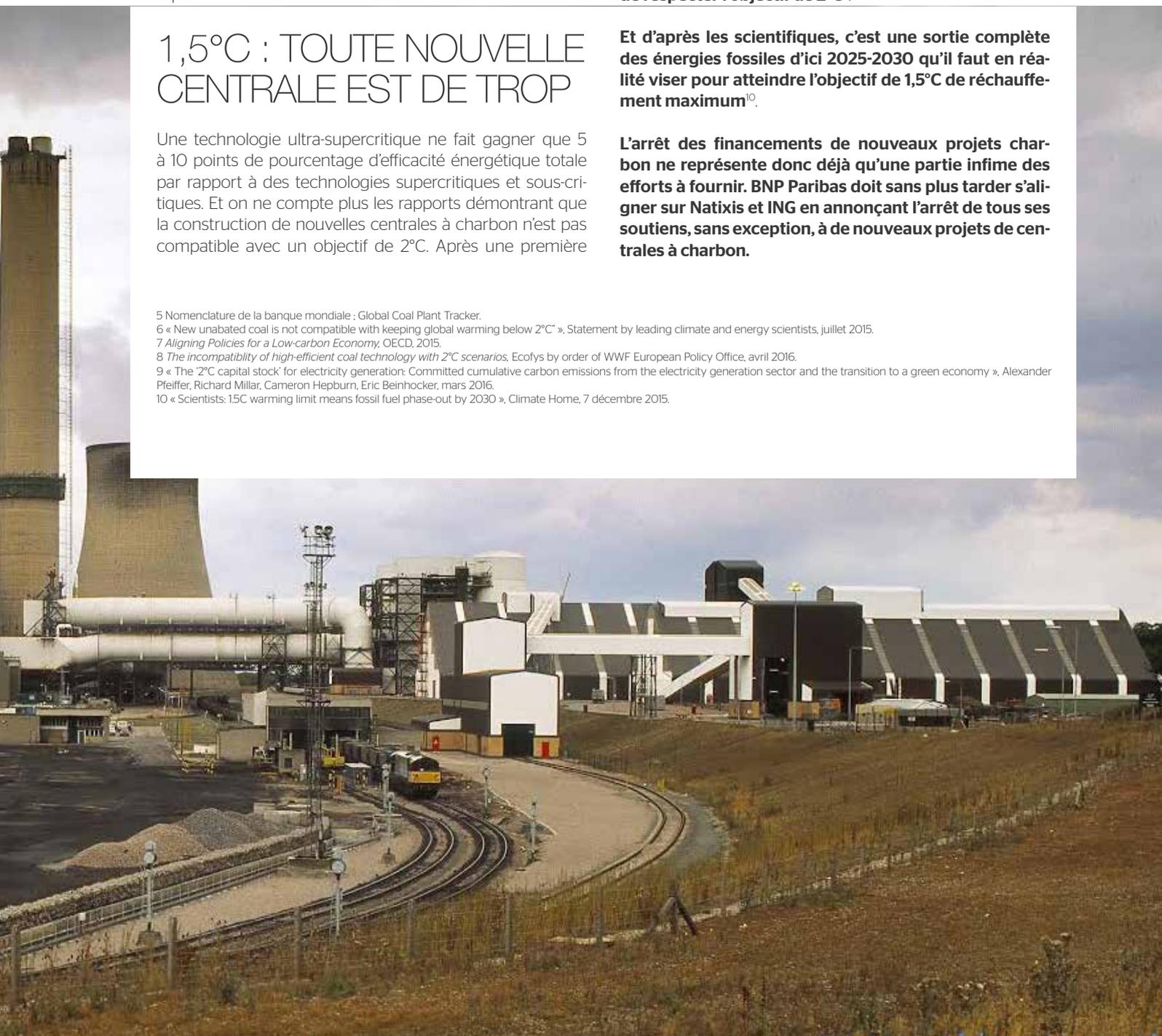
6 « New unabated coal is not compatible with keeping global warming below 2°C ». Statement by leading climate and energy scientists, juillet 2015.

7 *Aligning Policies for a Low-carbon Economy*, OECD, 2015.

8 *The incompatibility of high-efficient coal technology with 2°C scenarios*, Ecofys by order of WWF European Policy Office, avril 2016.

9 « The '2°C capital stock' for electricity generation: Committed cumulative carbon emissions from the electricity generation sector and the transition to a green economy », Alexander Pfeiffer, Richard Millar, Cameron Hepburn, Eric Beinhocker, mars 2016.

10 « Scientists: 1.5C warming limit means fossil fuel phase-out by 2030 », Climate Home, 7 décembre 2015.



FAILLE 2

LE CHARBON RÉDUIT AUX MINES ET AUX CENTRALES A CHARBON



Alstom, Siemens, Toshiba, etc. mais où sont donc passées ces entreprises qui jouent un rôle clé dans le développement du secteur du charbon, se font les chantres des meilleures technologies disponibles et font obstacle à l'arrêt des soutiens publics à cette industrie ? Suite à ses engagements climat de 2015, BNP Paribas s'est contentée de revoir ses politiques sectorielles sur l'industrie minière et la production d'électricité à partir de charbon et n'a pris aucune mesure concernant les autres acteurs de la chaîne de valorisation du charbon. Quelles commercent et transportent le charbon, fabriquent de l'équipement pour le secteur, ou encore construisent les infrastructures de transport et de distribution, ces entreprises peuvent ralentir ou entraver une sortie du charbon et BNP Paribas doit donc les prendre en compte.



Les déclarations des scientifiques sont claires. C'est la construction de toutes les infrastructures carbonées qui doit être arrêtée après 2017. Pourtant, seules les mines et centrales sont aujourd'hui prises en compte par les banques dans leurs politiques de financement du secteur du charbon. Si la politique sur l'industrie minière de BNP Paribas couvre également « les infrastructures dédiées situées à l'intérieur de la zone minière », celle sur la production d'énergie à partir du charbon stipule explicitement que « les autres projets [autres que ceux de construction, incluant l'extension et la modernisation d'une centrale électrique au charbon] liés au secteur de la production d'électricité à partir du charbon ne sont pas couverts par [la] politique ».

Cette limite est aussi valable pour le financement d'entreprises puisque seules les sociétés d'extraction de charbon thermique ou impliquées dans la production d'électricité à partir de charbon sont couvertes par les deux politiques de BNP Paribas. A noter que comme Natixis, BNP Paribas n'applique ses nouveaux engagements concernant l'extraction minière qu'à la production de charbon thermique, et non à toute production de charbon, à usage thermique et métallurgique, comme dans les cas du Crédit Agricole et de Société Générale. Il est difficile de se prononcer aujourd'hui sur les implications d'un tel critère. La restriction au charbon thermique peut se justifier par l'indisponibilité actuelle d'alternative au charbon dans le secteur industriel. Cependant, la possibilité de différencier les productions nécessite un reporting public détaillé non effectué par toutes les entreprises minières.

LES GRANDS ABSENTS DES POLITIQUES DE BNP PARIBAS

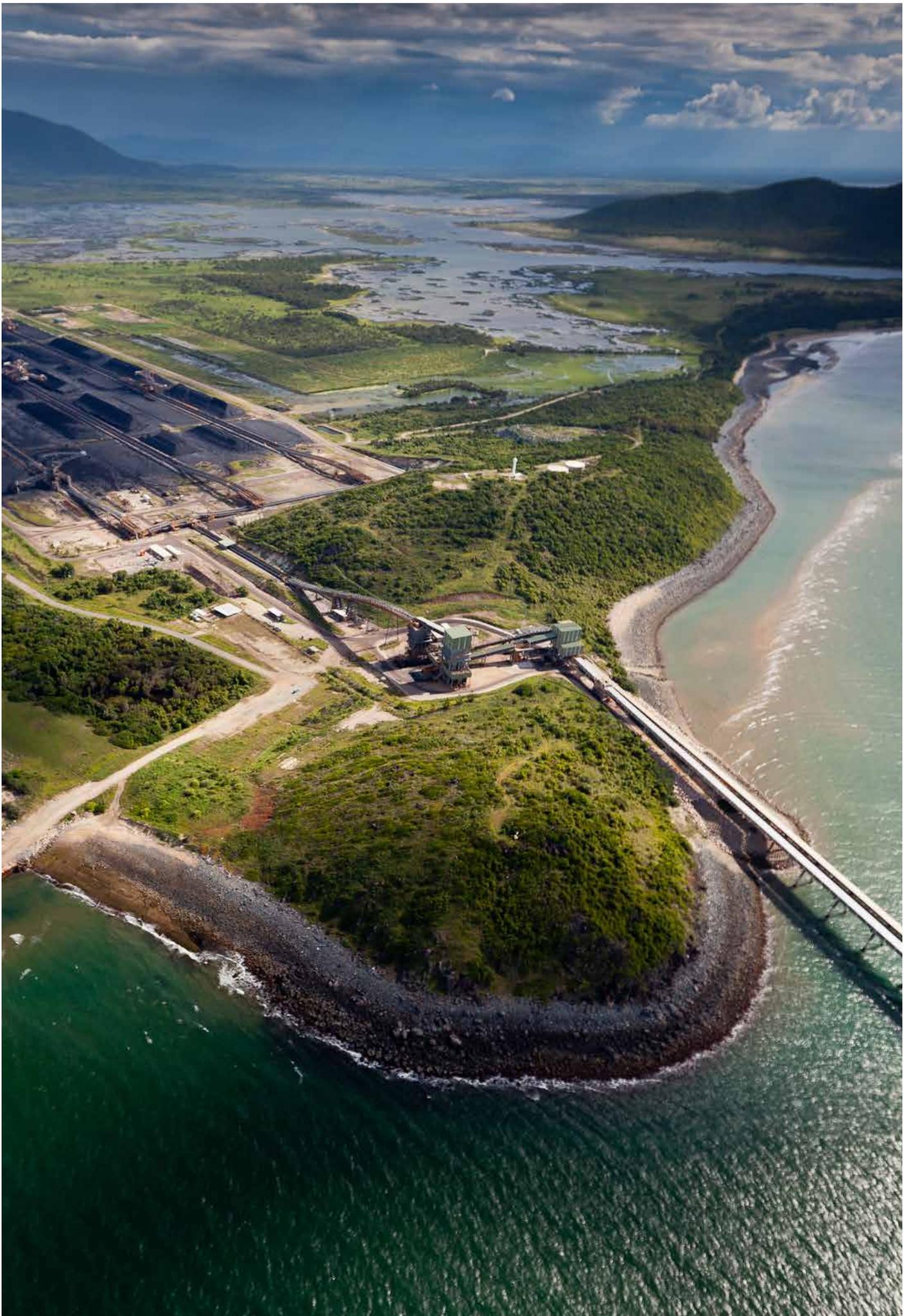
Certaines entreprises peuvent être classées comme

des sociétés industrielles et non énergétiques par les banques, alors qu'elles font partie intégrante du secteur du charbon et y jouent parfois un rôle déterminant dans son développement. Ces entreprises commercent et transportent le charbon, fabriquent de l'équipement pour le secteur, y compris des pièces clés pour les centrales à charbon, ou encore construisent les centrales à charbon elles-mêmes, les infrastructures de transport et de distribution du charbon.

Loin d'être annexe, la construction de nouveaux terminaux portuaires ou de voies ferrées dédiés au commerce du charbon peuvent constituer l'élément moteur, pièce maîtresse ou condition préalable à l'ouverture de nouvelles zones charbonnières. Nous pensons ici notamment aux mines du bassin de Galilée, en Australie, du bassin du Waterberg en Afrique du Sud, ou encore à celles du Botswana, du nord de la Mongolie et du centre de Bornéo en Indonésie. Les 9 projets de mines de charbon du Bassin de Galilée ne sauraient être économiquement viables sans la construction par Aurizon, une entreprise australienne qui tire 75% de ses revenus du commerce du charbon, d'une voie ferrée de plus de 500 km.

C'est la reconnaissance du rôle indispensable de ces « intermédiaires » dans la chaîne de valorisation du charbon qui avait conduit les Amis de la Terre France et plusieurs autres organisations non gouvernementales à demander en 2015 à BNP Paribas, au Crédit Agricole et à Société Générale de s'engager à ne pas financer l'intégralité des projets de mines du Bassin de Galilée ainsi que toutes infrastructures liées à leur développement. Si toutes ces banques prenent cet engagement, cela reste une décision isolée. Il est désormais urgent d'aborder ces questions au niveau sectoriel, que ce soit pour du financement de projet ou d'entreprises, et d'y appliquer les mêmes exclusions que pour les mines ou centrales à charbon (arrêt des financements de projets sans exception et adoption de critères d'exclusion des entreprises actives dans ce secteur).







BNP Paribas financera-t-elle toujours ces entreprises qui brûlent la planète ?

Alors que toute nouvelle centrale à charbon est incompatible avec un objectif de limiter le réchauffement de la planète en-dessous de 2°C, 604 entreprises prévoient la construction de 1424 GW de capacité charbon supplémentaire, d'après la base de données Global Coal Plant Tracker¹¹. Les 40 premières entreprises en termes de nouvelle capacité prévue représentent 50% des futurs plans d'expansion du secteur de la production d'électricité à partir de charbon (plus de 5280MW de programmé chacune, 706437MW ensemble) et les 19 premières en représentent 40% (plus de 10080MW de programmé chacune 567516MW ensemble). Les plans de développement de 10 entreprises seulement comptent pour 32% de l'ensemble de la capacité des projets prévus.

Parmi ces dix plus gros développeurs de charbon se trouvent China Huaneng qui prévoit 63010 MW de nouvelle capacité, et qui a été financé à plusieurs reprises en 2006, 2008 et 2012 par BNP Paribas avec des prêts d'un montant total de 532 millions de dollars. Y figure également, avec 14004MW de nouvelle capacité prévue l'entreprise coréenne KEPCO, déjà

soutenue à plusieurs reprises par BNP Paribas entre 2005 et 2014 à travers des émissions d'obligations d'une valeur totale de 296 millions de dollars.

Si toutes les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon vont à l'encontre des exigences climatiques, c'est a fortiori le cas de ces 40 entreprises. Aujourd'hui pourtant, étant donné les failles des politiques charbon révisées de la BNP Paribas (voir notamment la faille 3) rien ne garantit que ces entreprises sont ou seront automatiquement exclues du champ de financement de la banque.

En Europe également, l'entreprise polonaise PGE, dont 91% de l'activité de production d'électricité repose sur le charbon et qui est la 41^{ème} entreprise au monde avec le plus de capacité charbon additionnelle prévue et qui prévoit non seulement la construction de nouvelles centrales (5260 MW de programmé depuis 2010) mais également de nouvelles mines¹² a bénéficié de prêts et d'émissions d'obligations de BNP Paribas à hauteur de 403 millions de dollars ces dernières années.

¹¹ Projets en construction, autorisés, ou pour lesquels une demande de permis a été déposée.

¹² Management Board's report on activities of PGE Polska Grupa Energetyczna S.A. for the year 2015, PGE, 31 décembre 2015.

FAILLE 3

UNE POLITIQUE DE FINANCEMENTS D'ENTREPRISES INCERTAINE



Un nouveau critère très intéressant a fait son apparition dans les politiques charbon de BNP Paribas - l'adoption d'une stratégie de diversification par les entreprises clientes - mais son application et donc sa crédibilité climatique demeurent toutefois très incertaines. Ce critère ne peut tout d'abord pas se supplanter à des critères d'exclusion stricts visant à couper les financements aux entreprises incapables de sortir du charbon dans les temps impartis pour réduire nos émissions de GES. Mais surtout, il doit concerner toutes les entreprises du secteur et soutenir un objectif explicite de sortie du charbon dans un délai défini et compatible avec un scénario climatique +1.5°C. BNP Paribas doit immédiatement préciser ce critère dans ce sens, en commençant par s'engager à ne plus financer les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon.



TOUTES LES ENTREPRISES NE PEUVENT PAS SE DIVERSIFIER

Un nouveau critère a fait son apparition dans les politiques charbon de BNP Paribas. La banque demande désormais à certains de ses clients, sociétés minières ou producteurs d'électricité à partir de charbon, d'adopter une stratégie de diversification. Ce critère est très intéressant car il introduit un caractère dynamique dans l'approche de BNP Paribas quant à son financement des entreprises. Au-delà de séparer celles qui pourraient continuer de bénéficier du soutien de BNP Paribas et celles qui en seraient désormais exclues, ce critère pourrait les obliger toutes à transformer leur activité de manière à réduire leur exposition au charbon de manière absolue en vue d'une sortie à échéance courte du secteur.

Cependant, ce caractère dynamique ne peut se supplanter à des critères d'exclusion. Par exemple, une entreprise très exposée au secteur du charbon, que ce soit de manière absolue avec une consommation de plus de 20 millions de tonnes de charbon par an, ou de manière relative avec une production d'électricité qui repose à plus de 30% sur le charbon, ne devrait pouvoir bénéficier des soutiens aux entreprises de BNP Paribas (prêts, conseils, émissions d'actions et d'obligations, etc.) étant donné l'impossibilité de garantir un usage des fonds hors du secteur du charbon. Si BNP Paribas souhaite aider ces entreprises à développer leurs activités dans les énergies renouvelables, elle doit alors passer par des mécanismes fléchés comme un financement de projet classique ou une obligation verte dont l'utilisation des fonds doit être garantie.

SE DIVERSIFIER : OUI MAIS COMMENT ?

Ce n'est pas ce qui est prévu dans les politiques de BNP Paribas. Tout d'abord, toutes les entreprises ne sont pas obligées d'adopter un plan de diversification (voir faillies 4 et 6). De plus, loin d'accompagner sa demande d'une stratégie de diversification d'un objectif explicite de diminution absolue de l'activité charbon en vue d'une sortie du secteur dans un délai défini et compatible avec un scénario climatique +1.5°C, BNP Paribas attend que la stratégie de diversification des entreprises productrices d'électricité se traduise « par la réduction de la part de charbon dans [le] mix de production d'électricité » de l'entreprise. Quant aux entreprises « significativement impliquées dans l'extraction de Charbon thermique » à qui

seules s'applique la politique sur l'industrie minière de la BNP Paribas, aucune précision complémentaire n'est donnée concernant les objectifs et modalités de la stratégie de diversification.

Une entreprise qui développerait de nouvelles capacités charbon pourrait donc être considérée comme remplissant un objectif de diversification si elle augmente de manière plus importante ses activités dans les autres secteurs. Cependant, BNP Paribas a déclaré aux Amis de la Terre France dans un courrier daté du 18 mai 2016 avoir décidé « *d'engager la sortie de relation avec une vingtaine de sociétés n'ayant pas de stratégie de réduction de leur part de charbon, ce qui représente une exposition de près d'1 milliard d'euros* ».

Concernant les entreprises productrices d'électricité, BNP Paribas demande seulement que la « *stratégie de diversification devra être au moins aussi ambitieuse que l'engagement national visant à limiter les émissions de GES du pays dans lequel elle exerce la majeure partie de ses activités* ». Au-delà du fait que nombre de pays ont des INDC ou des engagements nationaux climatiques insuffisants, ce critère est problématique quant à son application puisqu'il nécessite une analyse fine des plans d'action prévus par chaque pays pour respecter ses engagements nationaux.

Toutefois, dans tous les cas, BNP Paribas limite le champ d'application obligatoire de sa politique en précisant que « *le gouvernement [de certains pays] impose une stratégie énergétique nationale aux entreprises détenues par l'Etat* », sous-entendant que **les silos, entreprises qui tendent à être exclusivement dédiées à un type d'activité pourraient toujours bénéficier des soutiens de BNP Paribas à l'avenir.**

Cette dernière précision complexifie encore plus l'usage qui sera fait par la BNP Paribas de sa politique et rend très difficile le contrôle par la société civile de son respect et de son efficacité. BNP Paribas dit qu'elle établira un suivi annuel de la mise en place de cette stratégie de diversification. Indispensable, ce suivi ne vaut que s'il est rendu public et fondé sur une méthodologie précise.

Afin d'éviter toute polémique quant au risque de *greenwashing* de la banque, BNP Paribas doit sans plus tarder préciser que la stratégie de diversification doit viser une sortie juste du secteur du charbon, et aussi rapide que l'exige un scénario climatique +1.5°C, et s'engager en conséquent à exclure de ses soutiens les entreprises qui vont à l'encontre de cette logique en développant de nouveaux projets charbon (mines, centrales, infrastructures).

FAILLE 4

UNE COUVERTURE PARTIELLE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ



Toutes les entreprises pour qui « l'électricité produite à base de charbon représente [moins de] 30 % de la capacité totale de production d'électricité installée » pourront non seulement toujours bénéficier des financements de BNP Paribas, mais seront même exemptes de l'obligation d'adoption d'une stratégie de diversification. Pourtant étant donné l'urgence à virer à 180 degrés le secteur de la production d'électricité, BNP Paribas doit conditionner tout financement d'entreprise à la publication dans les 12 mois par son client d'une stratégie de diversification compatible avec un scénario climatique +1,5°C - c'est-à-dire clarifiant les étapes d'une sortie rapide et définitive du charbon. Sans cela, des acteurs très émetteurs, comme EDF et ENGIE, rateront le coche de la transition énergétique et l'objectif de 1,5°C restera lettre morte.



PASSE-DROIT POUR EDF, ENGIE ET TANT D'AUTRES

Une autre faille évidente de la nouvelle politique de BNP Paribas sur la production d'énergie à partir de charbon est son champ d'application. Elle ne s'applique qu'aux « *entreprises impliquées dans le secteur de la production d'énergie et possédant ou exploitant des centrales électriques au charbon et pour lesquelles l'électricité produite à base de charbon représente au moins 30 % de la capacité totale de production d'électricité installée (en MW)* ».

Si elle couvre l'intégralité des entreprises qui dépassent ce taux de 30%, cela ne signifie pas que toutes ces entreprises sont exclues des soutiens de BNP Paribas, mais que toutes devront s'engager dans une stratégie de diversification se traduisant par la réduction de la part de charbon dans leur mix de production d'électricité (voir la faille numéro 3). Mais cela signifie que **toutes les autres entreprises sont exemptées de devoir respecter ce critère de diversification ainsi que les autres critères obligatoires pour pouvoir bénéficier de nouveaux soutiens de BNP Paribas**. Pourtant, avoir une production d'électricité installée (en MW) qui atteint les 30% peut être déjà considérable. Citons par exemple **ENGIE et EDF, deux entreprises pour lesquelles le charbon représentait en 2013 14% et 17% de leur capacité totale de production d'électricité installée mais dont les émissions en CO2 de leur quarantaine de centrales étaient estimées en 2015 à 151 million de tonnes par an, soit la moitié des émissions françaises**¹³.

Etant donné l'urgence à décarbonner notre modèle énergétique et à sortir complètement du charbon, **BNP Paribas doit dès à présent exiger de tous ses clients - quel que soit le pourcentage de charbon dans leur capacité totale de production d'électricité - qu'ils s'engagent non seulement à se diversifier mais surtout à sortir du charbon rapidement. Un point de départ devrait être la publication obligatoire par l'entreprise dans les 12 mois d'une stratégie de diversification compatible avec un scénario climatique +1.5°C - c'est-à-dire clarifiant les étapes d'une sortie rapide et définitive du charbon.**

La diversification devant permettre une sortie du charbon, le seuil de 30% ne doit donc pas être envisagé comme un critère séparant les entreprises qui doivent faire l'effort de se diversifier de celles qui en seraient exemptées. Au contraire, il doit être un objectif à atteindre d'ici 2017 en vue de limiter l'exposition aux risques climatiques de l'entreprise, de garantir sa viabilité sur le long terme, et sa capacité à sortir du charbon dans des courts délais.

¹³ *Emissions d'Etat : comment les centrales d'Edf et Engie réchauffent la planète*, les Amis de la Terre France et Oxfam France, mai 2015.

¹⁴ L'achat et la vente de plus de 20 millions de tonnes de charbon, déconnectées de l'activité de production ou de consommation, devrait également exclure automatiquement une entreprise du champ de soutien de BNP Paribas.

CHIFFRE D'AFFAIRE, CAPACITE DE PRODUCTION, PRODUCTION REELLE, QUEL CRITERE CHOISIR ?

Depuis 2015, les nombreux investisseurs et banques à s'être engagés à réduire leur exposition au charbon se concurrencent sur le pourcentage représenté par le charbon dans les activités de leurs clients et des entreprises de leurs portefeuilles, et au-delà duquel ceux-ci seront à l'avenir exclus. Ainsi par exemple, les banques et assurances françaises comme Natixis et Axa ont opté pour un taux de 50%, quand d'autres ont décidé d'un seuil plus ambitieux, 30% pour le Fonds de pension norvégien), 20% pour la Caisse des Dépôts et Consignations, etc.

La mesure de cette exposition au charbon est rarement questionnée. Doit-on prendre en compte le chiffre d'affaires, la quantité de production, la capacité de production ? Lorsque précisés dans leurs engagements ou à l'oral, nombreux sont ceux qui optent pour le chiffre d'affaires (Crédit Agricole, Axa, CDC). BNP Paribas applique ce critère pour l'industrie minière mais fait référence à la capacité de production d'électricité installée pour le secteur des centrales.

Nous considérons que **la production d'électricité réelle, et non la capacité de production, et le capex (ici, la nouvelle capacité charbon prévue par une entreprise) constituent deux critères plus fiables mieux à même de refléter l'impact sur le climat d'une entreprise de production d'électricité et la (non)transformation de son activité**. Le chiffre d'affaire est un critère moins pertinent, à conserver par défaut dans le secteur de l'extraction étant donné l'impossibilité de comparer les différentes productions minières entre elles (par exemple, une tonne d'or avec une tonne de charbon).

De plus, ne permettant pas de couvrir des grosses entreprises très diversifiées avec une activité charbon conséquente bien que représentant moins de 30% de leur production totale, le critère des 30% doit toutefois être complété d'une autre condition : la production ou consommation¹⁴ de moins de 20 millions de tonnes de charbon (en plus de l'arrêt de tout investissement dédié au développement de nouvelles infrastructures charbon mentionné dans la faille numéro 3).

FAILLE 5

DEPLACER LES RISQUES AU LIEU DE LES ANNULER



Alors que l'on sait désormais qu'il nous faut non seulement renoncer à construire de nouvelles centrales mais également enclencher dès maintenant la fermeture du parc existant, et que de plus en plus d'entreprises sont poussées à cesser leurs activités charbon, il est inquiétant de voir les politiques charbon révisées de BNP Paribas n'adresser à aucun moment les enjeux liés à la sortie du secteur du charbon : faut-il vendre ou fermer les actifs ? Et en cas de fermeture, quid de la reconversion des travailleurs, de l'indemnisation des populations impactées par les pollutions provoquées, et de la restauration des lieux, etc. Avec un tel manquement, c'est sans surprise que nous découvrons BNP Paribas en train d'aider Engie à vendre sa centrale de Polaniec en Pologne. La banque doit immédiatement y pallier, exiger de ses clients une fermeture juste de leurs mines et centrales et renoncer à soutenir la vente d'actifs charbon par ses clients.



FERMER ET NON VENDRE LES CENTRALES CHAR- BON

Les exemples d'EDF et ENGIE soulèvent également des questions quant aux exigences requises par BNP Paribas à ses clients. **La politique de BNP Paribas n'évoque qu'une demande de diversification en vue d'une diminution de la part charbon, mais ne précise pas la manière dont cette diminution doit s'opérer ni vers quels secteurs leurs investissements doivent être reportés.** Une sortie du charbon doit se faire au profit du développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et des solutions hors réseau, à petite échelle et rapidement déployables¹⁵. Le climat étant un jeu à somme nulle, la diversification doit reposer sur une diminution absolue de la production d'électricité à partir de charbon - et non sur une diminution relative permise grâce à une augmentation des activités dans les autres énergies - et sur la fermeture des centrales thermique au charbon selon un calendrier rapide et précis.

En décembre 2015, Climate Action Tracker a publié une analyse du parc de centrales existantes et des programmes de développement de nouvelles capacités au regard de l'objectif climatique de 2°C. Il concluait que "même sans nouvelles construction de centrales à charbon, les émissions provoquées par la production d'électricité à partir de charbon atteindraient en 2030 un niveau 150% au-dessus de ce qui est cohérent avec les scénarios limitant la hausse de la température sous le seuil de 2°C au-dessus des niveaux pré-industriels [...]. Si les nouvelles capacités charbon prévues [2 440 centrales à charbon prévues, pour une capacité de 1428GW] sont construites, elles dépasseront les niveaux requis de 400%¹⁶. La conclusion établie en mars 2016 par Greenpeace, CoalSwarm et Sierra Club est similaire : **« si nous voulons éviter les pires effets du changement climatique, poursuivre la construction de**

nouvelles centrales doit être évité, et les centrales existantes doivent être fermées d'ici la moitié du siècle ».¹⁷

Il est donc non seulement urgent de ne plus construire de nouvelles centrales, mais aussi d'accélérer la fermeture du parc existant. BNP Paribas doit s'assurer que ses clients planifient la fermeture rapide de leurs actifs, à commencer par EDF et ENGIE d'ici à 2020. L'inverse pourrait être préjudiciable pour le climat : les acquéreurs pourraient être poussés à maintenir leurs centrales en activité plus longtemps que les opérateurs initiaux auraient pu le faire afin de garantir des retours sur investissement suffisants¹⁸.

BNP Paribas devrait également trouver des solutions concernant la réhabilitation des zones polluées et les enjeux sociaux de la transition - notamment la reconversion des salariés - en exigeant de ses clients qu'ils provisionnent les coûts relatifs à une transition juste et équitable. Ces demandes s'imposent également aux entreprises minières déjà bien plus confrontées à ces enjeux et à qui BNP Paribas demandait déjà, pour un financement de projet, un « plan de fermeture et de réhabilitation du site minier [...] soutenu par des réserves ou des capacités financières suffisantes, ou par d'autres instruments financiers ».

En attendant une révision de ses politiques dans ce sens, la BNP Paribas doit dès à présent s'engager à ne pas aider les entreprises du charbon à vendre leurs actifs dans ce secteur. Elle doit donc se désengager de son mandat auprès d'ENGIE pour la vente de la centrale de Polaniec en Pologne. La production d'électricité étant une activité structurellement non rentable en Pologne en raison des coûts élevés générés par les émissions de CO2 et du vieillissement des infrastructures nécessitant des investissements constants, les risques mentionnés ci-dessus sont particulièrement importants. La centrale pourrait être rachetée par une ou plusieurs entreprises polonaises comme PGE, Energa, et Enea. Or non seulement le charbon représente la quasi-totalité de leur activité, mais ces entreprises prévoient de développer massivement de nouvelles capacités charbon¹⁹.

¹⁵ Cette transformation de notre modèle énergétique doit exclusivement reposer sur un développement de la sobriété, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Le recours au nucléaire et aux mécanismes de captage du CO2 et de compensation n'est pas une solution.

¹⁶ *The Coal Gap: planned coal-fired power plants inconsistent with 2°C and threaten achievement of INDCs* December, 1st, 2015, Climate Action Tracker.

¹⁷ *Boom & Bust - Tracking the Global Coal Plant Pipeline*, March 2016, Greenpeace, Sierra Club and CoalSwarm.

¹⁸ *Après la COP21, que vont faire Edf et Engie de leurs centrales à charbon*, Les Amis de la Terre France, Oxfam France et le Réseau Action Climat France, mars 2016.

¹⁹ *Global Coal Plant Tracker*.



FAILLE 6

DE TRES GROS ACTEURS MINIERIS NON INQUIÉTÉS



La quasi-totalité des réserves de charbon doit rester inexploitée pour atteindre un objectif de 2°C. Mais BNP Paribas peut toujours financer des sociétés qui comptent parmi les plus gros producteurs de charbon au niveau international. La justification de BNP Paribas : ces entreprises seraient trop grosses et diversifiées pour être incitées à transformer leurs activités en vue d'une sortie du charbon, et pour qu'on puisse établir un lien certain entre les financements de la banque et l'extraction de charbon. Notre réponse : BNP Paribas ne pouvant pas non plus prouver que ses fonds ne soutiennent pas le maintien d'une activité dangereuse, le principe de précaution devrait s'imposer. Pour éviter les incohérences, BNP Paribas doit adopter des critères d'exclusion permettant de couvrir à la fois les petits acteurs miniers spécialisés dans le charbon et incapables de se diversifier, et les très gros acteurs très diversifiés, pour qui le charbon représente une petite part de leur activité totale, mais énormément d'un point de vue climatique.



Concernant les producteurs miniers de charbon, la BNP Paribas s'est engagée à ne plus soutenir les entreprises qui « sont significativement impliquées dans l'extraction de charbon thermique et n'ont pas de stratégie de diversification ». Contrairement au secteur de la production d'énergie à partir de charbon, le secteur minier se divise entre les entreprises très spécialisées dans une énergie, et celles très diversifiées. **En vérité, peu d'entreprises minières spécialisées dans l'exploitation du charbon sont donc en mesure de se diversifier dans les délais impartis. Quant à celles déjà diversifiées, il n'est pas certain qu'elles soient concernées par l'exigence d'avoir une stratégie de diversification.**

Cela risque de ralentir dangereusement l'arrêt de la production de charbon. D'une part, même les entreprises « pure players », très risquées et pour nombre d'entre elles en cours de faillite (Peabody, Arch Coal, etc.) sont susceptibles de gagner du temps et de garantir des financements futurs en publiant une stratégie de diversification (même si celle-ci s'avère impossible ou s'étale sur une trop longue période au regard de l'urgence climatique).

UN DOUBLE STANDARD AU DÉTRIMENT DU CLIMAT

D'autre part, certains des plus gros producteurs de charbon au monde ne sont pas couverts par la politique de BNP Paribas. Il s'agit notamment des multinationales Glencore, BHP Billiton et Anglo American, qui sont les 3 plus grosses entreprises minières diversifiées et dont la production de charbon est considérable - respectivement de 146,3, 118, et 100 millions de tonnes en 2014²⁰. **Ce sont donc des millions de tonnes de CO2 qui ne sont pas même prises en compte par la nouvelle politique minière de BNP Paribas.**

Cette limite crée non seulement des incohérences dans l'approche climat de la banque, mais aussi dans son traitement des droits humains. D'après un récent rapport de BankTrack, BNP Paribas a suspendu ses soutiens financiers à Drummond, une entreprise américaine spécialisée dans l'extraction de charbon, et principalement implantée

dans la région du César en Colombie, en 2014 en raison de controverses persistantes en matière ESG (environnementale, sociale et de gouvernance), notamment sur le plan des droits de l'Homme.²¹

Mais si BNP Paribas ne peut plus être désormais complice des violations des droits perpétrées par Drummond dans le bassin du Cesar, elle n'a pas mis fin à ses soutiens à Glencore, dont la filiale Prodeco exploite également le bassin du Cesar, et serait responsable de violations similaires à celles reprochées à Drummond

Le obligations de la banque au titre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ne sont pourtant pas proportionnelles à la part représentée par les violations dans les activités totales d'une entreprise mais dépendent de leur sévérité.

C'est ce même type de double standard qui risque de se développer en matière climatique, avec l'arrêt des soutiens aux entreprises spécialisées dans l'extraction de charbon (et qui n'ont pas de stratégie de diversification) et le maintien de ceux aux multinationales diversifiées qui ont pourtant un impact climat beaucoup plus conséquent. Dans le cas de Drummond et de Glencore, alors que la première exportait 28 millions de tonnes de charbon en 2015, Glencore en produisait 6,5 fois plus en 2014.

Et en ne couvrant pas de très gros acteurs miniers diversifiés, la nouvelle politique minière de BNP Paribas risque de ne pas toucher des zones entières d'extraction minière. En Colombie par exemple, important producteur de charbon, les entreprises Glencore, BHP Billiton et Anglo American contrôlent plus de 60% de la production totale du pays.

D'autres banques, comme Natixis, ont elles décidé d'exclure de leurs soutiens toutes les entreprises minières qui tirent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de la production de charbon. **BNP Paribas devrait suivre cette logique, avec un seuil de 30% toutefois, en y ajoutant une exclusion des entreprises qui produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon par an (afin de toucher des multinationales comme Glencore, BHP Billiton et Anglo American). Et c'est aux seules entreprises qui passent ces critères que BNP Paribas devrait exiger une stratégie de diversification et de sortie du charbon.**

²⁰ Rapport annuel de Glencore : BHP Billiton : Anglo American.

²¹ Human rights impact briefing #2: Drummond and paramilitary violence in Colombia, BankTrack, mai 2016. Selon l'ONG PAX, entre 1996 et 2006, les activités de Drummond et de Prodeco/Glencore dans le bassin minier de Cesar aurait été entachées par de nombreuses violations des droits de l'Homme. Sous les coups des factions paramilitaires protégeant les intérêts miniers, plus de 3000 personnes ont perdu la vie et plus de 59 000 ont été déplacés.





CONTACTEZ LUCIE PINSON
lucie.pinson@amisdelaterre.org
06 79 54 37 15

NOS DEMANDES

1. METTRE UN TERME À TOUT FINANCEMENT DE **PROJET CHARBON** (MINE, CENTRALE, INFRASTRUCTURE)

2. EXCLURE DE LEURS SOUTIENS **LES ENTREPRISES** QUI NE RESPECTENT PAS UN DES TROIS CRITÈRES SUIVANTS :

A. L'ENTREPRISE NE DÉVELOPPE PAS LE SECTEUR DU CHARBON EN CONSTRUISANT DE NOUVEAUX PROJETS DE MINES, CENTRALES OU INFRASTRUCTURES LIÉES À LA VALORISATION DU CHARBON.

B. LE CHARBON REPRÉSENTE MOINS DE 30% DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ENTREPRISE MINIÈRE OU L'ENTREPRISE PRODUIT MOINS DE 30% DE SON ÉLECTRICITÉ TOTALE À PARTIR DE CENTRALES À CHARBON.

C. L'ENTREPRISE PRODUIT, CONSOMME, OU VEND MOINS DE 20 MILLIONS DE TONNES DE CHARBON PAR AN.

3. DEMANDER **À TOUS SES CLIENTS** L'ADOPTION D'UNE STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION QUI PERMETTE UN ALIGNEMENT DE LEURS ACTIVITÉS AVEC UNE TRAJECTOIRE 1,5°C, ET UNE SORTIE RAPIDE DU SECTEUR DU CHARBON

4. S'ENGAGER À NE PAS AIDER SES CLIENTS À VENDRE LEURS ACTIFS CHARBON, MAIS LES INCITER À LES FERMER D'UNE **MANIÈRE RESPECTUEUSE** DE L'ENVIRONNEMENT ET DES DROITS DES TRAVAILLEURS.